

Rapport ministériel sur le rendement

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

2015-2016

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada, 2016

N° de catalogue : PS75-3F-PDF

ISSN 2369-5978

Ce document est accessible sur le site Web de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada, à l'adresse <http://www.crcc-ccetp.gc.ca>.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Table des matières

Message du président	1
Les résultats en bref.....	3
Section I : Survol de l'organisation.....	5
Profil de l'organisation.....	5
Contexte organisationnel.....	5
Priorités organisationnelles	8
Section II : Vue d'ensemble des dépenses.....	17
Dépenses réelles	17
Sommaire du rendement budgétaire.....	17
Tendances relatives aux dépenses du ministère	18
Dépenses par crédit voté.....	18
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	19
États financiers et Faits saillants des états financiers	20
Section III : Analyse du programme et des Services internes	21
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	21
Services internes.....	24
Section IV : Renseignements supplémentaires.....	25
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur.....	25
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	25
Dépenses fiscales fédérales	26
Coordonnées de l'organisation	26
Annexe : Définitions	27
Notes de fin de document	31

Message du président

Dans le cadre de la première année à titre de Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, l'objectif était de mettre en œuvre le mandat élargi prévu dans la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada*, qui est entrée en vigueur à la fin de 2014.

Par conséquent, nous avons lancé deux examens à l'égard de programmes de la GRC. Le premier examen vise la mise en œuvre, par la GRC, des recommandations formulées dans le rapport de 2006 de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, dirigé par le juge Dennis O'Connor. Le deuxième examen, demandé par l'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique, a trait à la mise en œuvre, par la GRC, des recommandations formulées dans le rapport de la Commission de 2013 sur le harcèlement à la GRC. En outre, la mise en œuvre par la GRC de son Plan d'action pour l'égalité entre les sexes et le respect et la culture générale de la GRC seront examinés.

Les deux examens fourniront au public une évaluation indépendante des changements mis en œuvre à la GRC en ce qui a trait à ses politiques et ses pratiques. Ces examens arrivent à un moment charnière, alors que le Parlement étudie les dispositions législatives en matière de négociation collective à la GRC (projet de loi C-7) et la mise sur pied du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (projet de loi C-22). La Commission a participé régulièrement aux débats parlementaires sur ces deux projets de loi, en mettant de l'avant son mandat actuel, soit d'assurer une surveillance rigoureuse des activités de la GRC, et en proposant le rôle potentiel qu'elle pourrait exercer quant aux systèmes de surveillance élargis qui sont examinés par les législateurs.

Nous avons continué à miser sur l'établissement de relations de travail directes avec des partenaires gouvernementaux, la GRC, des groupes d'intérêts et d'autres organismes de surveillance des services de police dans chaque province et territoire. Ces activités ont mené à une sensibilisation accrue de la Commission, de notre mandat et de nos responsabilités et ont contribué à la création d'une communauté de pratique plus unie et efficace en ce qui a trait à la surveillance des services de police au Canada.

Nous avons également continué de travailler à plusieurs enquêtes importantes qui avaient été reportées d'années précédentes. Notamment, nous avons travaillé aux rapports sur l'intervention de la GRC lors des inondations de 2013 à High River, en Alberta, à l'examen continu de l'intervention de la GRC lors des manifestations contre le gaz de schiste qui ont eu lieu dans le comté de Kent, au Nouveau-Brunswick, et à l'enquête sur les services de police dans le nord de la Colombie-Britannique.

Pour être en mesure de répondre aux demandes découlant de notre mandat élargi et de réaliser les travaux supplémentaires qui en résultent, nous avons embauché de nouveaux analystes et enquêteurs afin d'accroître la capacité, la richesse et l'expérience de notre effectif. Nous avons également déménagé le bureau de réception des plaintes, qui se trouvait à Surrey (C.-B.), au siège de la Commission, à Ottawa. Cette mesure nous a permis de simplifier le processus de plainte et de l'intégrer plus efficacement aux activités de la Commission. Conjointement avec le déménagement, un formulaire de plainte en ligne a été mis en œuvre en juin 2015, afin de fournir au public un accès à la Commission en tout temps.

Comme toujours, nos activités consistent à fournir au public et à la GRC un processus indépendant et transparent qui permet d'aborder des inquiétudes sur la façon dont les membres de la GRC réalisent leurs fonctions policières. Notre but ultime est de sensibiliser le public au rôle de la GRC et d'augmenter le niveau de confiance dans cette organisation.

Le président,

Ian McPhail, c.r.

Les résultats en bref

<p>Fonds</p> <p>9,7 M\$</p>	<p>Principaux résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration du processus de traitement de plaintes du public et nouveau service en ligne ✓ 2 399 plaintes du public et 241 révisions traitées ✓ Système de gestion de cas entièrement mis en œuvre ✓ Deux enquêtes lancées en lien avec certaines activités ✓ Éducation et sensibilisation du public et mobilisation des intervenants dans les provinces et territoires
<p>Personnes</p> <p>67 ETP</p>	

Section I : Survol de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Ralph Goodale, C.P., député

Premier dirigeant : Ian McPhail, c.r.

Portefeuille ministériel : Sécurité publique et Protection civile

Instruments habilitants : *Loi sur Gendarmerie royale du Canada*

Année d'incorporation ou de création : 2014

Contexte organisationnel

Raison d'être et responsabilités

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada (la Commission) est un organisme indépendant créé par le Parlement et ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le rôle fondamental de la CPP est d'assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, afin de garantir que la GRC est redevable au public. La CPP veille à ce que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC soient examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à définir et à corriger des problèmes attribuables à la conduite de membres de la GRC ou des lacunes dans les politiques et les méthodes de l'organisation, et à empêcher que ces problèmes se reproduisent. La Commission a aussi pour mandat d'examiner certaines activités de la GRC, d'établir des rapports à l'intention des provinces qui utilisent à forfait les services de police de la GRC, d'entreprendre des recherches, de mener des activités de sensibilisation et d'éducation du public, et de faire appel aux services d'observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves où des membres de la GRC sont en cause.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Résultat stratégique : Confiance du public à l'égard de la GRC

Programme : Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

Services internes

Environnement opérationnel et analyse des risques

L'obligation de rendre compte au public des organisations policières et la surveillance par les civils de la conduite policière sont des préoccupations constantes pour les Canadiens. Des examens opportuns, minutieux et indépendants de la conduite de la police, particulièrement dans des circonstances qui suscitent un grand intérêt de la part du public, sont essentiels au maintien de la confiance du public dans les forces de l'ordre.

Les nouveaux pouvoirs de la Commission, qui sont entrés en vigueur à la fin de 2014, prévoient le lancement d'enquêtes et la réalisation d'évaluations relativement à la conduite de la police, des politiques et des pratiques dans les circonstances appropriées afin d'accroître la transparence et l'indépendance du processus d'enquête sur les plaintes du public.

Ces nouveaux pouvoirs ont suscité des attentes plus élevées chez le public ainsi que de la part des gouvernements provinciaux et municipaux qui ont des contrats de services de police avec la GRC.

La Commission doit être en mesure d'intervenir dans le cas des nouvelles questions relatives à l'application de la loi et être perçue comme une entité fournissant un apport précieux non seulement en ce qui concerne la conduite des agents de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, mais aussi en ce qui concerne l'évolution des pratiques d'application de la loi qui s'adaptent aux dynamiques sociales, culturelles et communautaires changeantes dans l'ensemble du pays.

La Commission doit gérer prudemment ses ressources afin d'être en mesure d'intervenir de façon opportune et efficace aux incidents où la conduite de membres de la GRC est remise en question à la suite d'une plainte du public ou à la suite d'une plus grande préoccupation exprimée par des dirigeants politiques, des intervenants locaux et des groupes d'intérêts.

La Commission a continué de peaufiner sa structure et son modèle de gestion, elle a cerné des gains d'efficacité qui réduisent les frais administratifs et améliorent les processus opérationnels, et elle veille à ce que la majorité de ses ressources se consacrent à ses principaux objectifs. Le plus grand changement opérationnel entrepris pendant la période visée par le rapport était la relocalisation de la fonction de réception des plaintes nationales de la Commission qui a été relocalisée de Surrey, en Colombie-Britannique, au quartier général d'Ottawa. Ce changement de processus opérationnel a permis le remaniement des budgets d'exploitation afin d'accroître la présence d'enquêteurs dans la Colombie-Britannique, la province avec laquelle la GRC a le plus gros contrat, et de respecter les priorités provinciales et fédérales en lien avec les communautés autochtones en Colombie-Britannique.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Mise en œuvre par la GRC des recommandations de la CPP</p> <p>Comme la GRC n'est pas tenue de mettre en œuvre les recommandations de la Commission, elle pourrait rejeter certaines recommandations clés.</p>	<p>La Commission a continué à suivre de manière systématique les recommandations faites à la GRC. Elle a aussi rencontré régulièrement les représentants de la GRC pour déterminer de quelle façon et à quel moment les recommandations seront mises en œuvre.</p>	<p>Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions</p>
<p>Réagir aux événements importants touchant les services de police</p> <p>La Commission n'exerce aucun contrôle sur les événements importants qui touchent la GRC et le public. De tels événements peuvent influencer sur la charge de travail dans l'ensemble de la Commission, nuire au maintien des normes de service.</p>	<p>La Commission a des ententes d'approvisionnement pour les services d'enquêteurs spécialisés; elle continue à surveiller sa charge de travail, et au besoin, elle réaffecte des employés dans les domaines prioritaires.</p> <p>La Commission doit s'assurer qu'elle dispose des ressources voulues pour réagir de manière appropriée aux incidents qui pourraient survenir au cours de l'exercice.</p>	<p>Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions</p>

Priorités organisationnelles

Nom de la priorité : Renforcer le processus de traitement des plaintes et d'examen

Description

Un processus de traitement des plaintes solide, accessible et rapide, reposant sur des normes de service établies, renforce la crédibilité de la Commission et de la GRC. Le résultat du traitement d'une plainte, qu'elle soit déposée par une personne du public ou par le président de la Commission, est la formulation de conclusions qui cernent les lacunes et les possibilités, et de recommandations de mesures correctives visant à influencer positivement la conduite des membres, les politiques et/ou les pratiques de la GRC. Une approche rigoureuse à l'égard de la formulation des conclusions et des recommandations et de leur mise en œuvre est nécessaire pour assurer un progrès continu relatif à l'application de modification et au renforcement de la confiance du public envers la GRC. La Commission doit accroître sa capacité à mener des enquêtes indépendantes lorsqu'il le faut, à rassembler et à analyser les données pertinentes et à faire le suivi de la façon dont les recommandations sont acceptées et mises en œuvre par la GRC.

Type de priorité : Permanente

Principales initiatives contribuant aux priorités

Priorité : Renforcer le processus de traitement des plaintes et d'examen				
Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec le programme de l'organisation
Mettre en œuvre des méthodes de prestation de services qui permettent de maximiser l'efficacité et l'efficacité du processus de réception des plaintes et améliorer la collecte de données, l'intégration statistique et les fonctions de recherche de la Commission.	Permanente		Bien engagée	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions
Évaluer et établir des normes de service en ce qui concerne les processus de traitement des plaintes et d'examen et en rendre compte publiquement.	Permanente		Bien engagée	
Développer le programme de règlement rapide de la Commission compte tenu des récentes modifications législatives.	Permanente		Bien engagée	

Continuer de suivre les mesures prises par la GRC à l'égard des recommandations contenues dans les rapports publics, et établir un mécanisme de suivi en vue de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports sur un cas particulier.	Permanente	Bien engagée	
Progrès réalisés pour atteindre la priorité			
<ul style="list-style-type: none"> • La Commission a évalué ses normes de service pour les processus de traitement des plaintes et d'examen et en a rendu compte. • La Commission a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des méthodes de prestation de services qui permettent de maximiser l'efficacité et l'efficacité du processus de réception des plaintes grâce à un processus de plainte en ligne mis en œuvre en juin 2015. • La Commission a continué de suivre les mesures prises par la GRC à l'égard des recommandations contenues dans les rapports publics et a établi un mécanisme de suivi en vue de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports individuels. • La Commission a continué d'assurer la coordination avec les organismes provinciaux et territoriaux appropriés et la GRC concernant le déroulement des processus de traitement des plaintes, d'examen et d'enquête. • Grâce à la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des cas, la Commission a amélioré sa collecte de données, son intégration statistique et ses fonctions de recherche 			

Nom de la priorité : Renforcer la capacité d'enquête de la Commission et instaurer des examens d'activités précises

Description

L'indépendance au regard de la police qui enquête sur la police est un sujet qui continue de préoccuper la population canadienne. La plupart des provinces et territoires canadiens ont adopté des mesures pour assurer la tenue d'enquêtes criminelles indépendantes concernant des incidents graves mettant en cause des policiers. Il est important que les examens portant sur la conduite policière ainsi que sur les politiques et les pratiques connexes soient réalisés de manière indépendante, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'un incident auquel s'intéresse vivement le public. Le pouvoir de la Commission à mener ses propres enquêtes dans les circonstances appropriées accroît la transparence et l'indépendance du processus d'enquête sur les plaintes du public de façon rentable. Cela aura une incidence positive sur la perception du public quant à l'impartialité des examens et des enquêtes et, par extension, sa confiance à l'égard de la GRC.

Le fait de mener des examens d'activités précises de la GRC permettra d'accroître la transparence de la GRC et sa reddition de comptes à l'endroit du public. Les examens seront soutenus par une recherche indépendante et incluront des examens systémiques des politiques, des procédures et de la formation, entre autres, et les résultats seront rendus publics. Des examens d'activités précises peuvent être effectués selon un certain nombre de critères, notamment à la demande des ministres provinciaux responsables des services de police lorsque la GRC offre des services en vertu d'un contrat. Par conséquent, les examens sont susceptibles de contribuer à accroître la responsabilité de la GRC dans plusieurs domaines.

Type de priorité : Permanente

Principales initiatives contribuant aux priorités

Priorité : Renforcer la capacité d'enquête de la Commission et instaurer des examens d'activités précises				
Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec le programme de l'organisation
Réaménager les budgets de fonctionnement pour appuyer la capacité d'enquête accrue.	Permanente		Bien engagée	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions
Améliorer la formation du personnel dans les domaines des techniques d'enquête et de la gestion des cas graves.	Permanente		Bien engagée	
Élaborer un processus de planification complet, y compris une composante d'appui à la	Permanente		Bien engagée	

recherche.			
Effectuer des examens en fonction d'une analyse des risques détaillée.	Permanente	Bien engagée	
Progrès réalisés pour atteindre la priorité			
<ul style="list-style-type: none"> • La Commission a consulté des intervenants pour aider à déterminer les questions prioritaires devant être examinées. • La Commission a élaboré un processus de planification complet. • La Commission a lancé deux examens d'activités précises en 2015-2016. En janvier 2016, la Commission a entamé un examen de la mise en œuvre, par la GRC, des recommandations pertinentes contenues dans le rapport de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar du juge Dennis O'Connor. En février 2016, le ministre de la Sécurité publique a demandé que la Commission entreprenne un examen approfondi des politiques et des procédures de la GRC sur le harcèlement en milieu de travail. L'examen permettra d'examiner en particulier la mise en œuvre par la GRC des recommandations formulées par la Commission dans son enquête d'intérêt public sur le harcèlement en milieu de travail au sein de la GRC, publiée en 2013. • Des protocoles ont été élaborés pour le système de gestion des cas graves afin d'assurer un soutien efficace des examens d'activités précises. 			

Nom de la priorité : Améliorer les relations établies avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organismes d'examen des services de police et d'autres organismes fédéraux de surveillance

Description

En élaborant une stratégie de renforcement des relations et, de ce fait, en améliorant les liens appropriés et en facilitant la communication avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, la Commission établira et exercera son rôle en tant que participant actif au chapitre de l'examen civil de l'application de la loi. Le mandat élargi de la Commission l'oblige à rendre des comptes aux gouvernements provinciaux et territoriaux à l'égard de ses activités.

L'amélioration des relations avec les gouvernements ainsi qu'avec les organismes d'examen provinciaux aidera la Commission à satisfaire à cette exigence en matière de rapport, à bien comprendre la nature unique des besoins de chaque province et territoire et à faire en sorte que ses rapports répondent aux besoins particuliers de chaque province et territoire. Ce processus permettra à la Commission d'améliorer la responsabilité et la transparence de la GRC à l'égard des provinces et des territoires qui utilisent ses services de police à forfait.

Type de priorité : Permanente

Principales initiatives contribuant aux priorités

Priorité : Améliorer les relations établies avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organismes d'examen des services de police et d'autres organismes fédéraux de surveillance				
Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec le programme de l'organisation
Rencontrer régulièrement les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les organismes d'examen des services de police.	Permanente		Bien engagée	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions
Élaborer une stratégie annuelle en matière de relations gouvernementales.	Permanente		Bien engagée	
Au besoin, échanger des rapports et des renseignements touchant les activités de la Commission avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les organismes d'examen des services de police.	Permanente		Bien engagée	

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

- La Commission a amélioré ses relations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes d'examen et les intervenants en vue d'harmoniser les processus de surveillance de la police dans la mesure du possible et conformément aux lois pertinentes et à son nouveau mandat.
- La Commission a élaboré des processus permettant de rendre compte aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'à d'autres organismes d'examen de la police.
- La Commission a élaboré et mis en œuvre une stratégie en matière de relations gouvernementales visant à renforcer la collaboration avec les organismes de surveillance provinciaux et les autorités des gouvernements provinciaux chargées de la sécurité publique et du maintien de l'ordre.

Nom de la priorité : Renforcer les activités de liaison avec la collectivité et de sensibilisation du public

Description

En améliorant la connaissance de son rôle et de ses activités, la Commission va accroître les possibilités offertes au grand public et aux intervenants communautaires d'accéder au processus de traitement des plaintes du public. À mesure que la Commission travaille à mettre en œuvre des méthodes de prestation de services qui maximisent l'efficacité et l'efficacé de la réception des plaintes, il sera essentiel de multiplier et de coordonner les contacts de la Commission avec ses partenaires, le public et les intervenants communautaires afin de s'assurer que les personnes qui ont besoin d'information ou qui pourraient en tirer parti puissent l'obtenir. En adoptant une telle stratégie d'engagement et en assurant la communication appropriée et ciblée de renseignements, la Commission renforcera la confiance du public envers la GRC.

Type de priorité : Permanente

Principales initiatives contribuant aux priorités

Priorité : Renforcer les activités de liaison avec la collectivité et de sensibilisation du public				
Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec le programme de l'organisation
Établir des cibles et des priorités annuelles en matière d'engagement.	Permanente		Bien engagée	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions
Cerner les intervenants et les partenaires communautaires clés et établir des stratégies d'engagement convenables et du matériel d'information à leur intention.	Permanente		Bien engagée	
Progrès réalisés pour atteindre la priorité				
<ul style="list-style-type: none"> La Commission a établi des cibles et des priorités annuelles en matière d'engagement. Des documents d'information et de formation ont été élaborés et produits pour appuyer la sensibilisation du public au sujet de la Commission, de son mandat et des processus de traitement des plaintes du public et d'examen. Des initiatives ciblées de sensibilisation du public ont été menées dans chaque province et territoire pendant la période visée par le rapport en se concentrant sur les collectivités et les intervenants autochtones et des Premières Nations. 				

Nom de la priorité : S'assurer que les outils et les mesures de soutien administratif les plus efficaces et efficients sont en place pour faciliter la transition vers le nouveau mandat

Description

Pour répondre aux exigences relatives à son nouveau mandat, la Commission doit continuer à s'assurer que ses ressources limitées sont utilisées de la manière la plus efficace et efficiente possible. Ses structures, outils et processus opérationnels et administratifs doivent être axés sur le soutien à la réalisation de ses priorités. À cette fin, il faut rationaliser les processus opérationnels et employer des stratégies et des technologies qui accroissent l'efficacité opérationnelle et qui réduisent le coût des services internes.

Type de priorité : Permanente

Principales initiatives contribuant aux priorités

Priorité : S'assurer que les outils et les mesures de soutien administratif les plus efficaces et efficients sont en place pour faciliter la transition vers le nouveau mandat				
Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec le programme de l'organisation
Poursuivre la transformation de la TI.	Permanente		Bien engagée	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions
Mettre en place un nouveau système de gestion des cas.	Permanente		Bien engagée	
Continuer à rationaliser les processus opérationnels.	Permanente		Bien engagée	
S'assurer que des plans de dotation sont en place pour satisfaire les exigences en matière de ressources humaines du nouveau mandat.	Permanente		Bien engagée	
Progrès réalisés pour atteindre la priorité				
<ul style="list-style-type: none"> La transformation des systèmes informatiques de la Commission, grâce à un partenariat avec un autre organisme gouvernemental, a été achevée en 2015-2016. Des mises à niveau ont été effectuées pour satisfaire aux nouvelles exigences du mandat et pour la consolidation de la fonction de réception de plaintes du public avec les opérations du QG à Ottawa de la Commission. En 2015-2016, la Commission a continué de restructurer ses services administratifs et ses processus opérationnels, à l'appui du renouvellement du système des RH du GdC (Phénix) et 				

des nouvelles plateformes de gestion des ressources financières.

- Des améliorations ont été apportées au système de gestion des cas après leur mise à l'essai. Une version de seconde génération est mise à l'essai et devrait être mise en œuvre en 2017.
- La majorité des mesures de dotation prévues pour satisfaire aux exigences liées au nouveau mandat ont été prises et on a achevé la restructuration du processus de réception des plaintes du public.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités organisationnelles, veuillez consulter la [Lettre de mandat du ministre](#)¹.

Section II : Vue d'ensemble des dépenses

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues)
10 011 723	10 011 723	10 466 736	9 718 063	(293 660)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

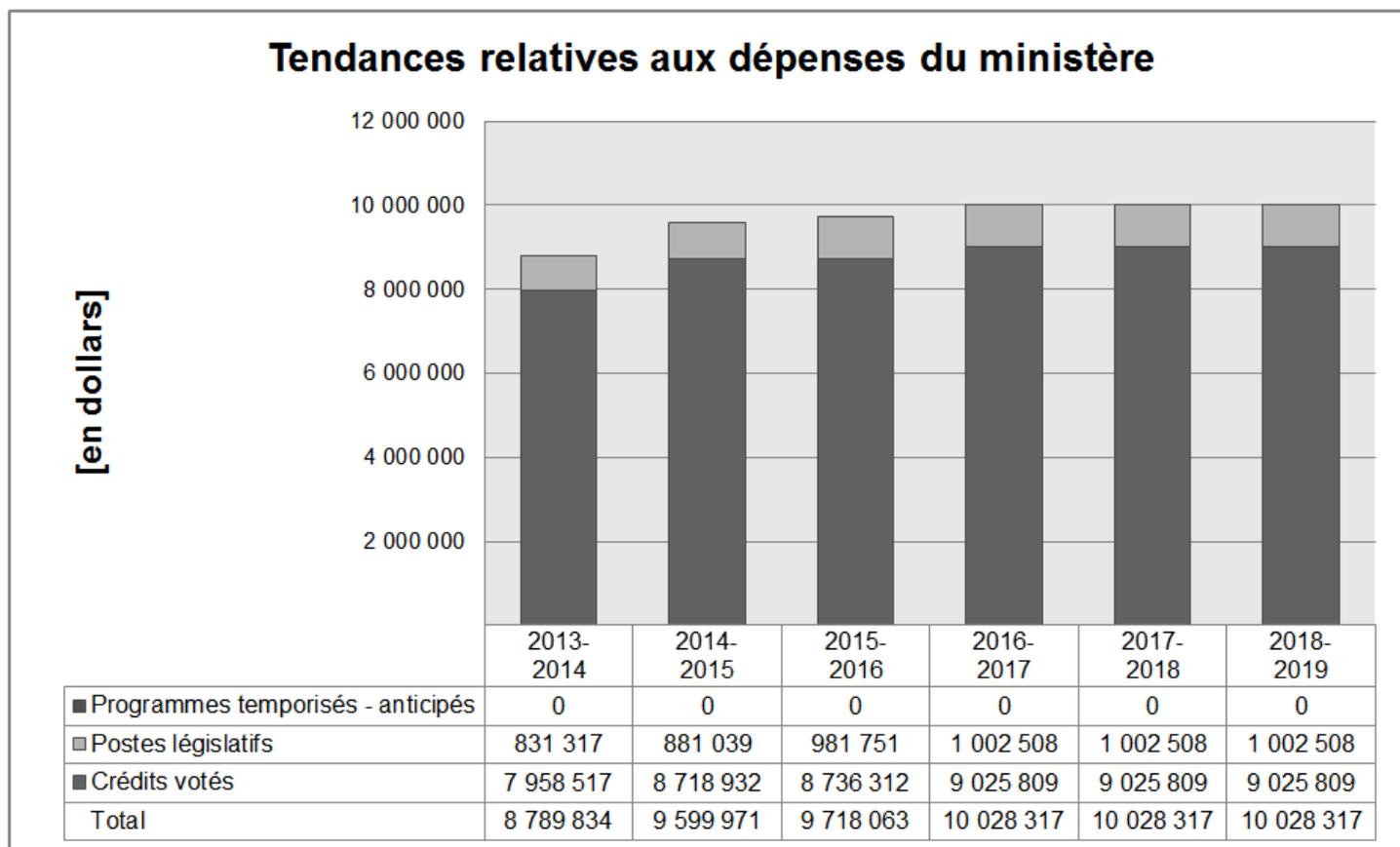
Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
67	67	0

Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)

Programme et Services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014
Résultat stratégique : Confiance du public à l'égard de la GRC								
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	6 307 346	6 307 346	6 317 800	6 367 800	6 762 359	6 529 281	6 181 112	4 361 336
Total partiel	6 307 346	6 307 346	6 317 800	6 367 800	6 762 359	6 529 281	6 181 112	4 361 336
Services internes	3 704 377	3 704 377	3 710 517	3 660 517	3 704 377	3 188 782	3 418 859	4 428 498
Total	10 011 723	10 011 723	10 028 317	10 028 317	10 466 736	9 718 063	9 599 971	8 789 834

Tendances relatives aux dépenses du ministère



Les dépenses de la CCETP ont graduellement augmenté de 14% des dépenses réelles de 8,8 M\$ en 2013-2014 à des dépenses prévues de 10,0 M\$ en 2016-2017, due à la mise-en-œuvre du nouveau mandat de la CCETP, suivant l'adoption de sa loi habilitante en novembre 2014. Des nouveaux programmes et activités supportant les responsabilités élargies de la CCETP ont été déployés durant cette période.

Le financement de la commission devient stable à partir de 2016-2017 puisqu'elle n'a pas de programmes temporisés.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et législatives de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2016](#)ⁱⁱ.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental
Harmonisation des dépenses réelles pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernementalⁱⁱⁱ (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	Affaires sociales	Un Canada sûr et sécuritaire	6 529 281

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	6 307 346	6 529 281
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

États financiers et Faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada pour la période de référence se trouvent sur son [site Web](#).

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2015-2016	Réels 2015-2016	Réels 2014-2015	Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2015-2016)	Écart (réels 2015-2016 moins réels 2014-2015)
Total des charges	11 311 409	11 058 860	10 694 744	(252 549)	363 716
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 311 409	11 058 860	10 694 744	(252 549)	363 716

État condensé de la situation financière (non audité)

Au 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	2015-2016	2014-2015	Écart (2015-2016 moins 2014-2015)
Total des passifs nets	1 754 531	1 466 873	287 658
Total des actifs financiers nets	1 125 869	820 367	305 502
Dette nette du ministère	628 662	646 506	(17 844)
Total des actifs non financiers	393 205	464 828	(71 623)
Situation financière nette du ministère	(235 457)	(181 678)	(53 779)

Section III : Analyse du programme et des Services internes

Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

Description

La Commission est un organisme indépendant créé par le Parlement. Son rôle consiste à effectuer un examen juste et indépendant de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce faire, la Commission reçoit les plaintes du public au sujet de la conduite de membres de la GRC et surveille les enquêtes de la GRC concernant les plaintes. Si le plaignant n'est pas satisfait des conclusions de la GRC concernant sa plainte, il peut demander à la Commission d'effectuer un examen indépendant sur la conduite des membres et la manière dont la GRC a traité l'affaire. Après avoir examiné une plainte, la Commission peut conclure qu'elle est satisfaite de la manière dont la GRC a réglé la plainte ou elle peut tirer des conclusions et formuler des recommandations à l'intention du commissaire de la GRC et du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile à l'égard des sujets de préoccupation énoncés dans la plainte. La Commission est aussi chargée d'examiner des activités particulières de la GRC; de faire rapport aux provinces et aux territoires qui passent des contrats de services avec la GRC; de mener des projets de recherche, d'organiser des efforts de sensibilisation et d'éducation du public; et de faire appel aux services d'observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves mettant en cause des membres de la GRC.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

La charge de travail liée aux fonctions principales de la Commission – soit la réception, le traitement et la surveillance des plaintes du public et l'examen indépendant des enquêtes sur les plaintes du public contre la GRC – était semblable à celle des années précédentes. Toutefois, il importe de noter le nombre sans précédent d'enquêtes d'intérêt public que la Commission a poursuivies au cours de l'année.

En 2015-2016, la Commission a traité 2 399 plaintes concernant la conduite de membres de la GRC en service. De ces plaintes, 1 952 ont été déposées auprès de la Commission; et 447 ont été déposées directement à la GRC.

Toujours en 2015-2016, on a apporté des changements importants aux processus de réception des plaintes de la Commission. On a fermé, en décembre 2015, le centre d'appels de la Commission, qui était situé à Surrey, en Colombie-Britannique, et l'administration centrale de la Commission, à Ottawa, s'est vu confier les fonctions du centre d'appels. Cette décision de regrouper le

processus de réception des plaintes en un seul endroit a permis de simplifier les processus et de renforcer l'intégration avec d'autres unités de la Commission.

Pour accorder aux plaignants un accès en tout temps à la Commission, cette dernière a adopté, en juin 2015, un nouveau formulaire de plainte sur le Web qui leur permet de le remplir et de le soumettre à la Commission directement à partir de son site Web. Cet outil enregistre automatiquement les renseignements au sujet d'une plainte dans le système de gestion des cas de la Commission, générant ainsi des gains d'efficacité opérationnelle, et permettant à la Commission de mieux servir les Canadiennes et les Canadiens. Depuis que le formulaire a été rendu accessible en ligne, 32 % plaintes ont été déposées à l'aide de cette méthode.

Si un plaignant n'est pas satisfait du traitement par la GRC d'une plainte du public, la loi permet au plaignant de faire appel à la Commission à des fins d'examen du cas. Cette année, la Commission a reçu 241 nouvelles demandes d'examen. Pour répondre en temps opportun aux plaintes du public, la Commission a instauré les délais de traitement suivants dans le cadre de sa participation au processus de traitement des plaintes et d'examen. Cette année, 80 % des rapports finaux et des rapports intérimaires de la Commission ont été terminés à l'intérieur du délai de 120 jours qu'elle s'est imposé, et 100 % de ses rapports finaux ont été envoyés à l'intérieur du délai maximal de 30 jours.

Pour faire connaître davantage son nouveau mandat et contribuer à la création d'une communauté de pratique plus unie et efficace en ce qui a trait à la surveillance des services de police au Canada, la Commission continue à miser sur l'établissement de relations de travail directes avec des partenaires gouvernementaux, la GRC, des groupes d'intérêts spéciaux et d'autres organismes de surveillance des services de police dans chaque province et territoire

Les nouveaux pouvoirs de la Commission lui confèrent des pouvoirs d'enquête élargis, la capacité de mener des enquêtes sur des plaintes de concert avec d'autres organismes de traitement de plaintes concernant les services de police, un plus grand accès aux renseignements de la GRC et la capacité de réaliser des examens sur les politiques de la GRC. En 2015-2016, la Commission a lancé deux examens d'activités précises.

En janvier 2016, la Commission a entamé un examen de la mise en œuvre, par la GRC, des recommandations pertinentes contenues dans le rapport de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar du juge Dennis O'Connor. Le but est de veiller à ce que la GRC exerce ses activités conformément aux lois, aux règlements et aux directives ministérielles en évaluant des politiques, des procédures et des lignes directrices.

En février 2016, le ministre de la Sécurité publique a demandé que la Commission entreprenne un examen approfondi des politiques et des procédures de la GRC sur le harcèlement en milieu de travail. L'examen permettra d'examiner en particulier la mise en œuvre par la GRC des recommandations formulées par la Commission dans son enquête d'intérêt public sur le harcèlement en milieu de travail au sein de la GRC, publiée en 2013.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
6 307 346	6 307 346	6 762 359	6 529 281	221 935

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
44	45	1

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
GRC : transparence et responsabilité à l'égard du public accrues	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance du public à l'égard du processus de traitement des plaintes	Augmentation de 1 % d'ici mars 2016	S.O.*
	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la mise en œuvre des recommandations acceptées		
Responsabilité accrue envers les provinces qui utilisent à forfait les services de police de la GRC	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance des partenaires contractants à l'égard de la GRC	Augmentation de 1 % d'ici mars 2016	S.O.*

* La Commission s'est appuyée sur les résultats de rendement tirés du sondage d'opinion publique que la GRC a mené dans le cadre de son programme de sondage de base. La GRC n'a pas publié les résultats du sondage de base pour la période de référence.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

La Commission a continué de restructurer ses services administratifs en veillant à créer des gains d'efficacité qui ont permis d'investir les économies réalisées dans les nouveaux aspects du mandat tout en améliorant les processus liés au traitement des plaintes et aux enquêtes.

Un nouveau système de gestion des plaintes a été mis en place pour consolider et centraliser tous les aspects du processus de plaintes du public en un seul système de gestion de l'information. Il prend en charge les processus de gestion des plaintes et les processus d'examen et il respecte les nouvelles exigences provinciales en matière de production de rapports de la Commission.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
3 704 377	3 704 377	3 704 377	3 188 782	(515 595)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
23	22	(1)

Section IV : Renseignements supplémentaires

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Les renseignements qui figurent dans le présent rapport font partie du programme de niveau inférieur de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC.

Tableaux de renseignements supplémentaires

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC n'a pas de tableaux de renseignements supplémentaires

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{iv}. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Par courriel

Media@crcc-ccetp.gc.ca

Par téléphone

Partout au Canada : 1-800-665-6878

ATS : 1-866-432-5837

Par télécopieur

613-952-8045

Par la poste

C.P. 1722, succursale B

Ottawa ON K1P 0B3

Site Web

<http://www.crcc.ccetp.gc.ca>

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes (Program Alignment Architecture) : Répertoire structuré des programmes des organisations qui illustre les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels les programmes contribuent.

cadre pangouvernemental (whole-of-government framework) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (target) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation) : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; les paiements à des sociétés d’État.

dépenses législatives (statutory expenditures) : Dépenses qui ont été approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi, autre qu’une loi de crédits. La loi établit l’objet des dépenses et les dispositions en vertu desquelles elles peuvent être engagées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures) : Dépenses engagées et encaissements liés aux emprunts, aux investissements et aux avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La définition des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (voted expenditures) : Dépense approuvée annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé d'un crédit constitue les dispositions qui régissent l'engagement de ces dépenses.

équivalent temps plein (full-time equivalent) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (performance indicator) : Moyen quantitatif ou qualitatif de mesurer un résultat ou un extrant, dans l'intention d'évaluer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

plan (plan) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation centrale entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (priorities) : Plans ou projets qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement contribue à la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program) : Ensemble de ressources et d'activités liées qui est géré dans le but de répondre à plusieurs besoins particuliers afin d'atteindre les résultats prévus, et qui est considéré comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (Departmental Performance Report) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des

plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (Report on Plans and Priorities) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement au printemps.

rendement (performance) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent aux résultats prévus par l'organisation et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

résultat (result) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (Strategic Outcome) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (Government of Canada outcomes) : Ensemble de 16 objectifs généraux définis pour l'ensemble du gouvernement, regroupés dans 4 secteurs de dépenses du Cadre pangouvernemental : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

-
- i. Lettre de mandat du ministre, <http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres>
 - ii. Comptes publics du Canada 2016, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
 - iii. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-eng.asp>
 - iv. Rapport sur les dépenses fiscales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>